



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **24 juin 2019**

Délibération n° 2019-3538

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Réaménagement de la place Ennemond Romand - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 4 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 27 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Vesco, Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Mme El Faloussi (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à M. Millet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 24 juin 2019**Délibération n° 2019-3538**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vénissieux

objet : **Réaménagement de la place Ennemond Romand - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le réaménagement de la place Ennemond Romand fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La place Ennemond Romand est située au cœur du quartier du Moulin à Vent, au nord de Vénissieux, dans la partie de la commune située intra-périphérique, à proximité du collège Honoré de Balzac.

C'est un espace public central à l'échelle locale par ses dimensions et par la proximité de nombreux équipements publics (mairie annexe, bibliothèque, centre social, etc.) ; en revanche, son attractivité au sein du quartier Moulin à Vent reste limitée.

La partie nord (8000 m²) est un espace peu usité qui sert principalement de lieu de passage, tandis que la partie sud (4500 m²) accueille un espace de jeux pour enfants. La partie centrale est une ancienne voirie traversante qui a été fermée et sert de zone de stationnement.

Une 1^{ère} délibération du Conseil du 17 septembre 2018 a décidé d'une individualisation partielle de 2 400 000 € TTC en dépenses sur le budget principal et de 100 000 € HT sur le budget annexe des eaux afin de conduire les études et de réaliser les travaux sur la place.

II - Projet

L'opération d'aménagement de la place Ennemond Romand répond aux objectifs suivants :

- conforter le rôle de la place comme place de quartier :

- . en faire un véritable lieu de vie,
- . l'insérer dans la dynamique de renouvellement du quartier,
- . prendre en compte les usages actuels (équipements, commerces, boulistes, marché, jeux, etc.) et favoriser le développement de nouveaux usages,
- . reconnecter la place avec ses rives et réunifier les espaces aujourd'hui émiettés pour redonner une cohérence d'ensemble à la place ;

- améliorer le cadre de vie :

- . requalifier la place,
- . la rendre plus attractive et agréable,
- . favoriser les déplacements modes actifs.

Le projet d'aménagement se décline notamment selon les axes suivants :

- des espaces de jeux et des cheminements piétons articulés autour d'une diagonale nord-ouest / sud-est de la place,
- une bande active nord / sud permettant d'affirmer la façade le long de la rue du Professeur Roux et de valoriser l'activité commerciale,
- un mail planté réservé aux piétons avec un espace boulistes dissocié,
- des voiries requalifiées avec deux voies de circulation et des bandes cyclables pour les rues Roux et Renan.

À l'issue des études préliminaires, il est apparu que la reprise des voiries connexes était également nécessaire de façade à façade pour répondre aux enjeux et objectifs du projet, notamment l'intégration d'itinéraires cyclables, la reconnexion de la place avec ses rives et la mise en valeur de la façade commerciale de la rue du Professeur Roux. Le périmètre des travaux est donc élargi aux voiries périphériques à la place et le montant des études et travaux porté à 4 150 000 € TTC.

III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Le coût prévisionnel des études, frais de maîtrise d'ouvrage et travaux, est estimé à :

- budget principal : 4 150 000 € TTC répartis comme suit :
 - . études et frais de maîtrise d'ouvrage : 450 000 € TTC,
 - . travaux : 3 700 000 € TTC.

Cette opération ayant déjà fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme au titre des études préalables pour un montant de 100 000 € TTC et d'une autorisation de programme partielle au budget principal de 2 400 000 € TTC, l'autorisation de programme complémentaire restant à voter au budget principal est de 1 650 000 € TTC,

- budget annexe des eaux : 100 000 € HT ayant déjà fait l'objet d'une autorisation de programme ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de la place Ennemond Romand à Vénissieux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, entretien et aménagement de voirie - opération n° OP09O5566 à la charge du budget principal pour un montant de 1 650 000 € TTC en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 400 000 € TTC en 2019,
- . 1 250 000 € TTC en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme est ainsi porté à 4 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et 100 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux, en complément de l'autorisation de programme études mise en place pour un montant de 100 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2019.

.